



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 69/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 23 MARS 2022 À 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION A POSTERIORI DE LA REGULARISATION DU DEPLACEMENT A PARIS DE MME MAGALI ROBO CASSILDE, 2^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE LA CACL, POUR LA CEREMONIE DE REMISE DE PRIX "PAT EMERGENT"

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 29
Nombre de Procuracy : 08
Date de la convocation : jeudi 17 mars 2022

Nombre de suffrages exprimés : 37
Vote :

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-trois mars à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE - Dominique BERTONI - Ruth BIDIU-CEPRIKA - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Xavier CLERVAUX (visio) - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Serge FELIX (visio) - Teed GASPARD - Elaine JEAN - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAIL (visio) - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Corinne SIGER (visio) - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER → **Procuracy** à Gilles ADELSON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuracy** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président → **Procuracy** à Serge SMOCK - Chester LEONCE → **Procuracy** à Patricia VICTOR - Claire CHINON → **Procuracy** à Elaine JEAN - Rolande SILEBER → **Procuracy** à Daniel CASTOR - Hélène SERVIUS → **Procuracy** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Procuracy** à Farah KHAN GRISET

ÉTAIENT ABSENTS : Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Victor CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Seedna DELAR - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry ELIBOX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 197/2021/CACL du vendredi 17 décembre 2021 portant conditions de prise en charge des déplacements des élus de la CACL ;

Considérant que lors du déplacement à Paris du 13 au 20 novembre 2021 au Congrès des Maires, M. le Président, Serge Smock, M. Patrick Lecante, 4^{ème} Vice-Président, Mme Magali Robo Cassilde et M. le DGS, Philippe NERON se sont rendus au Ministère de l'Agriculture pour une rencontre autour du PAT (projet alimentaire territorial émergent).

Considérant qu'il s'agissait notamment de discuter de la possibilité pour la CACL de s'inscrire dans l'AAP (Appel à projets), édition 2021-2022 relatif à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA) lancé le 15 novembre 2021 par le Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation en partenariat avec le ministère des solidarités et de la santé et de l'ADEME.

Considérant que le projet CACL a été retenu comme lauréate au mois de février et que c'est dans ce cadre que M. le Président, Mme Robo Cassilde et M. Thomas Bourguignon, responsable du Développement Rural devaient se rendre à Paris pour remise du Prix "PAT émergent".

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le vendredi 18 mars 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 69/2022/CACL** relatif à l'approbation à posteriori de la régularisation du déplacement de Mme Magali ROBO CASSILDE, 2^{ème} membre du Bureau, pour la cérémonie de remise de prix du "PAT Emergent" à Paris, Portes de Versailles le 03 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 69/2022/CACL** relatif à l'approbation à posteriori de la régularisation du déplacement de Mme Magali ROBO CASSILDE, 2^{ème} membre du Bureau, pour la cérémonie de remise de prix du "PAT Emergent" à Paris, Portes de Versailles le 03 mars 2022.

AUTORISE le déplacement à posteriori de Mme Magali ROBO CASSILDE à Paris pour la cérémonie de remise de prix du "PAT émergent", la régularisation de son voyage qui s'est effectué en classe « Affaires » par le vol Cay/Paris/Cay de la compagnie AIR FRANCE du 01 au 04/03/2022 et son hébergement du 02 au 04/03/22.

DIT que les dépenses seront imputées au budget Principal Unique (M14) de la CACL – Chapitre 011 - Art 6188 « *Autres frais divers* » 2022.

AUTORISE l'Assemblée à régulariser à posteriori par mandat spécial le déplacement de Mme Magali ROBO CASSILDE à l'événement ci-dessus mentionné et à valider ses conditions de déplacement et d'hébergement.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le mercredi 23 mars 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK